**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 15 (1927)

Heft: 1

**Artikel:** Une lettre inédite du colonel G. H. Dufour : chef de l'état-major fédéral

(1831)

Autor: Castella, Gaston

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-817311

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Une lettre inédite du colonel G. H. Dufour, chef de l'Etat-major fédéral (1831)

par GASTON CASTELLA.

La lettre que l'on va lire a été adressée, en 1831, par le colonel G. H. Dufour, alors chef de l'Etat-Major fédéral et devenu plus tard le général Dufour, à Frédéric de Reynold, de Fribourg, qui était, à la même époque, capitaine de l'Etat-major fédéral, et sous les ordres de Dufour.

« Je vous remercie, mon cher Reynold, de l'avis que vous me donnez, et je reconnais bien là votre franche et bonne amitié.

« Vous pouvez dire à ceux qui pourraient croire que je fusse l'auteur du plan de campagne des Bourquinistes, que c'est là une supposition entièrement gratuite; que non seulement je ne suis pas l'auteur de ce plan, mais que même, je n'en ai jamais eu la moindre connaissance, que de plus, je n'ai aucune espèce de rapport ni de loin, ni de près avec aucun de ceux qui ont tenté de le mettre à exécution.

« Que si l'on ne veut pas s'en rapporter à ma loyauté, à ma franchise que je croyais assez connues pour me mettre à l'abri de semblables calomnies, on devrait du moins en juger par les faits. A-t-on pu reconnaître la moindre capacité militaire dans la manière dont toute cette affaire a été conduite ? On devrait penser que celui qu'on a jugé digne de remplir les fonctions de Chef de l'Etat-major général de l'armée suisse était capable de proposer un meilleur plan, ou plutôt qu'il était incapable d'en présenter aucun dans un mouvement te que celui-là, où des Suisses s'armaient contre des Suisses.

« Je vous autorise à donner à ma lettre toute la publicité que vous jugerez nécessaire dans l'intérêt de la vérité. Je vous embrasse et suis, comme le serai toujours, votre tout affectionné.

G. H. Dufour.

« Genève, le 27 décemb. 1831. »

« Adresse: Monsieur Reynold, Capitaine à l'Etatmajor fédéral, Frybourg. »

Le destinataire de la lettre était Simon-Joseph-Frédéric de Reynold. Cet officier naquit le 2 octobre 1798 de Francois-Joseph-Narcisse-Nicolas de Reynold et de Laurence de Maillardoz. Il épousa, le 21 avril 1822, Marie-Anne-Madeleine de Boccard. Le 13 juin 1829, il reconnutle droit de bourgeoisie de son père et assigna ce droit sur la maison qui se trouvait dans le quartier des Places, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les magasins Knopf. Elu membre du Grand Conseil en 1829, il fut déchu en 1831 à l'avènement du régime libéral. Rayé de l'Etatmajor fédéral en 1847, il fut colonel-chef d'Etat-major de la 2<sup>me</sup> division du Sonderbund (troupes fribourgeoises) et membre du Conseil fédéral de l'alliance séparée où il fut, avec Siegwart-Muller, partisan de l'offensive. A l'entrée des troupes fédérales à Fribourg, il se réfugia dans le canton de Neuchâtel. Il fut frappé de l'une des plus fortes contributions prélevées sur les Fribourgeois partisans du Sunderbund. Il se tint désormais à l'écart des affaires publiques et mourut à Fribourg, le 24 juillet 1871.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Original. Archives de la famille de Reynold-de Cressier. — La lettre porte le timbre de la poste de Genève du 27 décembre-1831.

La famille de Reynold a fourni un grand nombre d'officiers distingués. Le père de Frédéric était officier au régiment des Gardes Suisses, au service de France; il échappa au massacre du 10 août 1792 parce que sa compagnie avait été détachée. Son oncle, Philippe de Reynold, commandait les milices fribourgeoises en 1798. Sa mère



était la fille du lieutenant-général marquis de Maillardoz, lieutenant-colonel des Gardes-Suisses qu'il commandait aux Tuileries le 10 août, et qui fut atrocement massacré le 2 septembre à la Conciergerie. Relevons enfin que Frédéric de Reynold fut immatriculé le 6 juin 1833 dans la noblesse saxonne, ainsi que ses descendants, au titre de baron, titre déjà porté antérieurement par plusieurs membres de la famille de Reynold.

La date de la lettre — 27 décembre 1831 — la place donc après la seconde prise d'armes des « *Bourquinistes* ». On sait qu'il y eut deux tentatives du lieutenant Alphonse

Bourquin pour renverser le gouvernement oligarchique neuchâtelois, inféodé à la Prusse: le 13 septembre, et au mois de décembre 1831. La première tentative eut pour résultat la prise du château de Neuchâtel par les insurgés; elle fut suivie d'une occupation fédérale et d'une amnistie; le gouvernement neuchâtelois promit de consulter le peuple sur la séparation du pays d'avec la couronne de Prusse. Cette promesse n'ayant pas été tenue, un second soulèvement se produisit. Bourguin avait obtenu l'appui de libéraux genevois et vaudois; ceux de Fribourg ne bougèrent pas. Le général prussien de Pfuel dispersa sans peine la petite troupe. Bourquin s'enfuit dans le canton de Vaud et, de là, en France qu'il quitta en 1835 pour se rendre à Rio de Janeiro. Une cour martiale prononça la peine de mort contre 14 patriotes dont plusieurs étaient en fuite; le roi de Prusse commua la peine capitale en détention perpétuelle. Les commissaires fédéraux ne purent que constater l'échec presque complet de leur mission. En 1832, la réaction royaliste triomphait si bien à Neuchâtel que l'on put craindre la rupture des liens qui unissaient ce pays à la Suisse. Toutéfois le roi ne voulut pas s'écarter du traité de 1815; quant à la députation neuchâteloise à la Diète, elle fut contrainte de prêter le serment fédéral.

« Si la première révolte des républicains, écrit M. Arthur Piaget, professeur à l'université de Neuchâtel et archiviste cantonal, dans sa belle Histoire de la révolution neuchâteloise 1, a pris parfois des allures de comédie, la seconde prise d'armes, au contraire, est un drame inspiré par la colère, la violence et la haine. » Le même auteur a d'ailleurs justement fait remarquer que Bourquin était non seulement « étranger aux finesses de la politique et aux ruses de la diplomatie », mais que ses collaborateurs et lui avaient négligé les précautions les plus élémentaires. « On ne découvre, parmi eux, ajoute-t-il, ni administrateur, ni organisateur 2 ». Aussi est-il « amusant de voir — selon

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tome IV, p. 338. Neuchâtel, 1925.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid., p. 273.

les propres termes de mon aimable collègue de Neuchâtel, à qui je communiquai le texte de cette lettre — le colonel Dufour protester contre les bruits qui lui attribuaient la paternité du plan de campagne des Bourquinistes ». Et mon correspondant d'ajouter: « Ce sont là des détails très précieux qu'on ne trouve pas dans les documents officiels <sup>1</sup> ».

On doit souligner enfin la nature très cordiale des rapports qui existaient entre Dufour et Reynold. Preuves en soient la lettre que l'on vient de lire et les quelques lignes suivantes que j'extrais de leur correspondance. Dans une lettre datée du 31 octobre 1831 et portant le sceau de l'Etatmajor fédéral, Dufour remerciait en ces termes l'officier fribourgeois des services qu'il lui avait rendus à l'Etatmajor pendant la mobilisation qui venait de prendre fin. (On sait qu'elle avait été nécessitée par la situation troublée de l'Europe causée par la révolution de l'année précédente.) «Je joins mon témoignage, écrivait Dufour, à celui du général 2 en reconnaissant tout le zèle et le dévouement que vous avez montrés dans un service qui exigeait de votre part de nombreux sacrifices et qui ne vous offrait que bien peu de compensation. J'ai demandé pour vous l'avancement que vous méritez; mais la Diète effrayée de toutes les nominations qu'elle a faites dans cette année a cru devoir s'arrêter pour quelque temps. Je ne doute pas qu'elle vous rende la justice qui vous est due. Si mon amitié et ma sincère reconnaissance pouvaient vous dédommager de ce retard vous n'auriez rien à regretter, car vous possédez l'une par les égards et le véritable attachement que vous m'avez témoignés, et vous méritez l'autre par tout ce que vous avez fait pour me seconder. Gardezmoi un bon souvenir et disposez de moi en tout ce qui pourra vous être utile et agréable. » Moins d'un an après, le 12 septembre 1832, Dufour écrivit à Reynold au sujet de la nomination de major à l'Etat-major fédéral d'un

<sup>2</sup> Guiguer de Prangins.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre de M. Piaget à l'auteur, en date du 25 novembre 1926.

M. Saladin, de Genève, qui avait été préféré à Reynold: «Je suis toujours le dernier instruit de ses résolutions (de la Diète)... Si cette autorité suprême voulait un peu consulter les hommes compétents en dehors de son sein, elle ne ferait pas de ces choses qui portent un cachet d'injustice et font crier tant de monde ». C'est bien là le langage de la confiance et de l'amitié. Quinze ans plus tard, Dufour et Reynold, servaient dans des camps opposés. Les tristes événements de 1847 ne devaient d'ailleurs pas rompre à jamais les relations qui unissaient ces deux soldats, animés de convictions différentes, mais tous deux fidèles à l'idéal qu'ils avaient librement choisi et noblement servi.

N.B. — Je tiens à remercier ici M. Gonzague de Reynold, professeur à l'Université de Berne, qui a bien voulu me communiquer les lettres adressées à son grand-père par le colonel Dufour, le portrait qui est reproduit ici ainsi que des notes biographiques, et M. Corpataux, sous-archiviste d'Etat, à Fribourg, qui m'a très obligeamment fourni des renseignements chronologiques.